L'ESSENTIEL
SUR LE RAPPORT LÉGISLATIF POUR AVIS

Commission des
AFFAIRES ÉCONOMIQUES

SÉNAT

Mission « Cohésion des territoires »
Volet politique de la ville

Projet de loi de finances pour 2027

Réunie le 18 novembre 2026, la commission des affaires économiques du Sénat a examiné le rapport pour avis de Daniel Bouad sur les **crédits dédiés à la politique de la ville** de la mission « Cohésion des territoires », regroupés au sein du programme 147. En 2027, ce programme contribue globalement à l'effort de réduction des dépenses publiques, avec des crédits en baisse de 3 % par rapport à la loi de finances initiale pour 2026. Cette évolution traduit des mouvements contrastés, avec un renforcement des crédits dédiés à la rénovation urbaine à hauteur de **18 millions d'euros**, compensé par une **baisse de 35 millions d'euros** de ceux dédiés aux contrats de ville et aux dispositifs de la politique de la ville.

Le rapporteur salue l'effort en faveur de la rénovation urbaine, qui permet à l'État de se rapprocher de son engagement de verser **300 millions d'euros à l'Agence nationale de la rénovation urbaine entre 2023 et 2027** : c'est un signal important, alors que le Sénat a approuvé le lancement d'un troisième programme dans le cadre du projet de loi « Relance et Décentralisation » en juillet 2026. Pour autant, il estime que l'État doit à nouveau s'engager sur une trajectoire pluriannuelle pour sécuriser les paiements du programme actuel d'ici 2034.

Cette hausse est contrebalancée par une **baisse de 35 millions d'euros** des crédits dédiés aux **contrats de ville** ainsi qu'à plusieurs dispositifs de la politique de la ville tels que les **adultes-relais**, le **Fonds de coopération de jeunesse et d'éducation populaire** ou le **partenariat national** qui finance les associations. Les crédits des **cités éducatives** et du **programme de réussite éducative** seraient toutefois sanctuarisés par rapport à 2026.

Dans ce contexte, le rapporteur pour avis du volet « Politique de la ville » propose un avis favorable aux crédits de la mission Cohésion des territoires.

Le 25 novembre 2026, la commission a donné un avis favorable aux crédits de la Mission « Cohésion des territoires ».



25 NOVEMBRE 2026

I. Une hausse des crédits dédiés au nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU)…

La commission salue la **poursuite de la hausse de la contribution de l'État au NPNRU en 2027** : elle s'établirait à 128,5 millions d'euros en 2027, un montant en hausse de 28,5 millions d'euros par rapport au versement de l'État à l'Anru en 2026, qui a été moindre que prévu dans le projet de loi de finances initial en raison de plusieurs mesures de régulation budgétaire[1].

La poursuite de l'accélération du rythme de paiement de l'État intervient après plusieurs années où la commission déplorait les manquements de l'État : ce dernier n'avait versé que 50 millions d'euros en 2025 et rien du tout en 2024. Cela lui permet de rattraper une partie de son retard et de se rapprocher de son engagement de verser **300 millions d'euros sur la période 2023-2027**.

290,5 millions d'euros

C'est le montant qu'aura versé au total l'État au NPNRU à la fin de l'année 2027 si le montant inscrit au sein du projet de loi de finances pour 2027 est confirmé.

Source : *Agence nationale de rénovation urbaine*

Malgré le montant inscrit en 2027, le **financement des décaissements du NPNRU jusqu'en 2034** n'est pas sécurisé, alors que les besoins seront importants : 86 % du NPNRU est engagé, 90 % des opérations démarrées et un tiers des projets livrés. Le rapporteur souligne l'importance d'inscrire, à nouveau, la contribution de l'État à l'Anru dans une **logique pluriannuelle**.

> La contribution de l'État au NPNRU est une **question de crédibilité**, à l'heure où se pose la question du financement d'un troisième programme, que le Sénat a approuvé dans le cadre du projet de loi « Relance et Décentralisation » en juillet 2026 : **l'État ne peut demander aux financeurs d'être au rendez-vous s'il n'honore pas lui-même ses engagements**.
>
> Denis Bouad, rapporteur pour avis

La commission soutient le **démarrage rapide du troisième programme**, se concrétisant par la publication de la liste des quartiers éligibles **avant l'élection présidentielle**. Si cette première étape n'entraîne pas de décaissements immédiats, elle doit néanmoins s'accompagner d'une **sécurisation des financements nécessaires**, afin de donner de la visibilité aux partenaires financeurs - qui ont tous exprimé leur volonté d'y contribuer. Dans cette perspective, la commission appelle de nouveau à la mobilisation de fonds européens.

[1] Le PLF initial prévoyait 116 M€. Après annulation de la mise en réserve en nouvelle lecture, la dotation de l'État à l'Anru est passée à 109,62 M€, puis à 100 M€ versés après un surgel en mai 2026.

II. …contrebalancée par une baisse de crédits des contrats de ville, qui épargne l'éducation dans les quartiers prioritaires

A. Une économie sur les moyens dédiés à la mise en œuvre des contrats de ville et aux adultes-relais

En contrepartie, les crédits dédiés à la mise en œuvre des **contrats de ville** et **des actions territorialisées de la politique de la ville** subissent, au total, une baisse de plus de **35 millions d'euros**. Elle affecte particulièrement :

- les **contrats de ville** (- 19,1 millions d'euros)
- le **partenariat national**, qui finance les associations (- 4 millions d'euros)
- le **fonds pour la jeunesse et l'éducation populaire** (- 3 millions d'euros)
- les **adultes-relais** (- 9 millions d'euros)

Les auditions du rapporteur ont montré qu'une large partie de ces réductions de crédit a pour effet de **rapprocher le montant inscrit dans le projet de loi de finances pour 2027 avec celui exécuté** en 2026, dans une logique **« d'optimisation budgétaire »** :

- les crédits dédiés aux contrats de ville baissent ainsi de 6 % par rapport à l'exécution 2026 ;
- le montant de 89 millions d'euros, qui serait dédié en 2027 au soutien aux postes d'**adultes-relais**, est proche de la prévision d'exécution 2026 et permet de tenir compte de la « **vacance frictionnelle** » entre deux titulaires de postes.

> **4 555 notifiés, 3 660 pourvus**
>
> C'est le nombre de postes d'adultes-relais en 2026.
>
> *Source : Direction générale des collectivités locales (DGCL)*

Le rapporteur souligne que ces mesures d'économies ont aussi pour effet d'augmenter le risque de mise sous tension du programme. En cas de mise en réserve, il conviendra de mobiliser la trésorerie de l'Agence des services de paiement plutôt que de supprimer des postes.

Enfin, la subvention pour charge de service public de l'**établissement public pour l'insertion dans l'emploi (EPIDE)**, dont le rapporteur salue les bons résultats en faveur de jeunes cumulant les vulnérabilités, serait en baisse d'1,3 million d'euros. Selon la DGCL, cette économie résulte de mesures d'**économies structurelles** telles que la négociation d'une baisse des loyers, un report de trois mois de la réforme de la politique salariale de l'établissement et le report à 2028 de l'ouverture du centre « cœur de quartier » de Maubeuge initialement prévu fin 2027.

B. Des actions en faveur de l'éducation préservées

Le rapporteur salue la **sanctuarisation des moyens des cités éducatives et du programme de réussite éducative**, dont Viviane Artigalas, rapporteure pour avis sur le projet de loi de finances pour 2026, avait déjà souligné l'importance, l'efficacité et la complémentarité.

Les crédits dédiés au programme de réussite éducative seraient ainsi maintenus à **66 millions d'euros** tandis que ceux dédiés aux cités éducatives seraient fixés à **86 millions d'euros**, soit un montant identique à la loi de finances initiale pour 2026, voire en hausse par rapport au montant de 84 millions d'euros effectivement disponible en 2026.

268 dont 19 en 2026

Nombre de cités éducatives labellisées

Source : *direction générale des collectivités locales (DGCL)*

Le rapporteur estime positif la **poursuite du développement des cités éducatives**. En 2027, un nouvel appel à candidatures sera lancé. Par ailleurs, 126 cités éducatives verront leur label arriver à échéance, et éventuellement renouvelé. Le rapporteur rappelle l'importance de s'intéresser aux **trajectoires de vie** pour bien évaluer l'impact des cités éducatives sur les jeunes des quartiers.

POUR EN SAVOIR PLUS

Rapport de Mmes Dominique Estrosi Sassone et Amel Gacquerre sur le projet de loi Relance et Décentralisation, déposé le 1er juillet 2026

Rapport de Mme Sophie Primas sur les perspectives de financement de la politique de renouvellement urbain, déposé le 13 mai 2026

Avis budgétaire de Viviane Artigalas sur le volet « Logement » des crédits de la Mission « Cohésion des territoires » du projet de loi de finances pour 2026



Dominique ESTROSI SASSONE
Présidente
Alpes-Maritimes
Les Républicains



Denis BOUAD
Rapporteur
Gard
Socialiste, Écologiste et Républicain

secretariat-com-eco@senat.fr
01.42.34.23.20
www.senat.fr